

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 06
- votants : 07

L'an deux mil dix-huit, le treize avril à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 30/03/2018

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M..

Absents : Mrs HONNORAT J., DROGOU- SPANU D., JACOMET M. , FAY E.P. et Mme OBRADOS A. qui a
donné procuration à Mme BONNETTY Monique.

OBJET : Candidature de la commune au programme TEPCV – Phase 3

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la maîtrise de l'énergie et, plus particulièrement concernant les travaux d'aménagement de la salle des associations : « garage des associations » pour ce qui est de l'isolation et des ouvertures.

La commune souhaite émarger au programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) porté par le Parc naturel régional du Verdon et la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, qui offre la possibilité de financer des démarches ambitieuses de rénovation énergétique du bâti public, et ce au travers du dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

La commune souhaite ainsi engager des investissements pour l'isolation, les portes et fenêtres et le système de chauffage qui devront répondre aux critères techniques précisés dans l'appel à projet territorial TEPCV.

Pour ces travaux d'un montant HT de 8 847.50 € une aide de peut être apportée par le programme TEPCV de 90% pour la commune soit 7 962.75€.

Fait et délibéré à l'unanimité en Mairie les jour, mois et an que dessus

